

Chers adhérents et amis,

Je m'adresse à vous pour vous apporter deux informations importantes, dont vous avez déjà eu écho dans la presse ou notre Infolettre.

Notre pétition au Parlement européen

Tout d'abord, constatant que depuis des années la Commission européenne s'oppose au développement de l'énergie nucléaire, PNC-France a pris l'initiative de saisir le Parlement européen afin qu'il s'oppose, dans les textes existants et à venir à la discrimination de l'énergie nucléaire. Nous avons donc déposé une « pétition » (appellation officielle de la procédure) et cherché l'appui d'ONG dans d'autres États membres afin de donner plus de poids à notre démarche.

Ainsi, notre pétition a-t-elle été signée par **22 ONG de 14 États membres**. Elle a été enregistrée le 21 mai dernier, après examen par les institutions européennes, et nous aurons l'honneur de la présenter le **jeudi 5 novembre en Commission PETI**, chargée de juger de sa pertinence. Si vous le souhaitez, vous pourrez suivre cette séance en direct ou en différé sur [le site du Parlement européen](#).

Afin de préparer au mieux cette réunion décisive, nous avons alerté les députés européens représentant les divers pays signataires et nous sommes assurés que plusieurs membres de la Commission interviendront pour défendre notre demande de non-discrimination de l'énergie nucléaire. Si, comme nous voulons le croire, notre pétition est acceptée, il nous restera un long chemin à parcourir en veillant à ce que le Parlement soit effectivement attentif au respect de notre demande.

La consultation publique de l'ASNR

Je saisis l'occasion de ce message pour attirer votre attention sur la consultation publique lancée par l'ASNR sur la prolongation de la durée de vie des réacteurs. L'ASNR a en effet estimé qu'il n'y avait « *pas d'obstacle à la poursuite de fonctionnement des réacteurs nucléaires au-delà de 60 ans* ».

Depuis plusieurs années, EDF prépare cette échéance en développant un programme sur le vieillissement de ses installations, la maîtrise de l'obsolescence, le maintien de la qualification des matériels et l'identification des enjeux de très long terme. De plus, sur le plan technique, cette perspective n'a rien d'exceptionnel à l'échelle internationale puisque plusieurs réacteurs américains ont déjà obtenu l'autorisation de fonctionner jusqu'à 80 ans.

La prolongation du parc constitue aujourd'hui un levier déterminant pour maintenir les capacités de production pilotables du système électrique français, tout en garantissant la souveraineté énergétique, la compétitivité de notre économie et les objectifs de décarbonation. Il est néanmoins probable que cette perspective va susciter une réaction vive de la part de certains opposants. C'est pourquoi je vous invite vivement à **participer à la consultation ouverte par l'ASNR** et à donner votre avis sur cette perspective, sur le site de l'ASNR (consultation ouverte jusqu'au 2 décembre 2026) :

Participer à la consultation

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'BA', located in the top left corner of the document.

Avec mes remerciements pour votre
engagement,

Bernard Accoyer

Président de PNC-France